



Pièges récurrents — SANTE-05 | LStup

Stupéfiants, substances soumises à contrôle et ordonnances : les chausse-trappes utiles.

Objectif. Éviter les confusions qui transforment une question de contrôle des stupéfiants en petit incendie institutionnel.

Les 10 pièges à repérer

#	Piège	Réflexe propre
1	Tableau a ≠ substance interdite	Le tableau a signifie contrôle complet. La prohibition, c'est le tableau d. Celui qui confond les deux mérite une petite cure de Fedlex.
2	Ordonnance officielle ≠ toute substance contrôlée	Les tableaux a et d appellent l'ordonnance de stupéfiants ; b et c peuvent passer par ordonnance ordinaire.
3	Patient connu de la famille ≠ patient examiné	La prescription exige que le patient ait été examiné lui-même. Le cousinage ne soigne pas la base légale.
4	Off-label ≠ liberté sans trace	Un stupéfiant autorisé prescrit/remis hors indication admise déclenche une notification dans les 30 jours à l'autorité cantonale.
5	Hôpital autorisé ≠ buffet libre-service	Il faut une personne responsable et une organisation interne pour commandes, conservation, délivrance et contrôle.
6	Urgence pharmacie ≠ disparition du papier	Le plus petit emballage peut être remis exceptionnellement, mais procès-verbal et information du médecin ne disparaissent pas par magie.
7	Cannabis médical ≠ cannabis hors contrôle	Le cannabis destiné à des fins médicales est contrôlé, notamment dans le tableau a. Naturel ne veut pas dire juridiquement innocent.
8	Voyageur malade ≠ valise pour six mois	Le réflexe de base est 30 jours, avec vérification du pays de destination et du certificat Schengen si pertinent.
9	Précurseur/adjuvant ≠ détail chimique décoratif	Les tableaux f et g peuvent déclencher autorisations, volumes et pays cibles. Les annexes ne sont pas des confettis.
10	Recherche / pilote ≠ zone de non-droit	Essais pilotes cannabis, substances prohibées ou recherche scientifique : tout passe par les autorisations et conditions prévues.

Mini-check final

- Ai-je identifié le tableau applicable ?
- Ai-je qualifié l'acteur et son autorisation ?
- Ai-je vérifié la forme d'ordonnance, la durée et la quantité ?
- Ai-je documenté ou prévu la traçabilité ?
- Ai-je repéré les cas spéciaux : urgence, cannabis, voyage, off-label, soupçon d'abus ?

Conseil JurisMedX : si la réponse paraît simple, c'est probablement que le tableau n'a pas encore été ouvert.